

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, M. MARAIS Julien, Mme MUDET Anne, MM BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Absent : M. ROYER Patrice

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ Vote des taux

Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état 1259 fourni par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation engagée en 2021, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Un nouveau « panier de ressources » est alors mis en place dès 2021 avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au niveau communal.

Le taux de la TFB voté par le CD 79 en 2020 est de 18,88 %. Ainsi le Conseil Municipal doit voter son taux de TFB à partir du taux communal 2020 auquel il convient d'ajouter le taux du département 2020.

Après examen, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les taux des taxes pour 2021 à savoir :

↵ Taxe foncière bâtie	31,62 %	pour un produit de 72 441 €
↵ Taxe foncière non bâtie	47,85 %	pour un produit de 21 245 €
		ce qui nous assure un produit total de 93 686 €

➤ Plan de relance du Conseil Départemental

Mme Le Maire rappelle au Conseil les projets pouvant faire partie du plan de relance départemental.

↵ la création d'un parking sur le terrain derrière le mur de la place de l'église, plusieurs devis ont été demandés :

✓ CHAIGNEAU Denis pour un montant HT de 4 334,20 €

✓ THOMAS TP pour un montant HT de 8 337,60 €

↵ réfection de la « route de Sezais » : la demande de devis est lancée pour une étude lors d'un prochain conseil.

➤ Création d'un emploi permanent à temps non complet

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu du départ en retraite de l'actuelle secrétaire de mairie, il convient de recruter un nouvel agent.

Mme Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, soit 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de Secrétaire de Mairie.

Madame Le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'adopter la proposition de Mme Le Maire,

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

➤ **DM N° 1 : Virement de crédits**

Mme Le Maire fait part au Conseil qu'il n'a pas été prévu assez de crédits pour le remboursement des cautions des locataires des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits sur le budget de l'exercice 2021.

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00
TOTAL				1 000,00 €

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	124	Installation matériel et outillage technique	- 1 000,00
TOTAL				- 1 000,00 €

➤ **Point sur les travaux des logements**

Pour les travaux des logements, les artisans ne commenceront qu'à partir du mois de mai.

Mme Le Maire informe le Conseil que la chaudière de la salle des fêtes est à changer.

Il sera fait appel à Denis RENOUX du CRER pour étudier la possibilité d'installer une chaudière à granulés.

➤ **Voirie communautaire**

La CCVG nous accorde une enveloppe de base pour 2021 de 10 959 € à laquelle nous pouvons rajouter l'enveloppe de 2020 de la même somme (13 449 € - 2 490 € d'écêtement) soit 21 918 €.

Un rendez-vous est prévu avec M PELTIER pour envisager de refaire la « route devant le stade » et la « Rue de la Robinerie » jusqu'à la « Rue de Sezais ».

➤ **Trame verte et bleue**

Laurent BONNET donne le compte rendu de la réunion avec « Nature Environnement » au sujet de ce dossier.

Une rencontre est programmée avec les responsables de la CCVG en charge de ce projet, le 4 mai 2021.

➤ **Questions diverses**

☞ **Agent d'entretien** : Un nouvel agent a été recruté pour le ménage et l'entretien des bâtiments communaux (Mairie et salles) pour 3 mois à raison de 2 heures par semaine.

☞ **Association Gâtine Autize Evènement**

Suite au contexte sanitaire, il est demandé aux communes de donner leur avis sur la tenue d'INTERVILLAGES 2021. Il semble compliquer d'organiser en si peu de temps cette manifestation. Il est soulevé le problème de la concomitance avec la course de caisse à savon de St-Maixent de Beigné prévue en 2022 si Intervillages est repoussé l'année suivante.

☞ **SIVOM** : recrutement d'un agent d'entretien des voiries à temps complet.

☞ **Cimetière**

Il faudra prévoir le tarif des caves-urnes dans le cimetière. Pour information le coût de revient d'une plaque du jardin du souvenir est de 48 € et de 119 € pour le cave-urne.

☞ **Organisation des Elections Départementales et Régionales**

Celles-ci sont prévues en juin 2021. En raison du double scrutin et du contexte sanitaire actuel, les bureaux de vote seront établis à la salle des fêtes.

☞ **Commission tourisme de la CCVG**

Elle s'est réunie et a privilégié trois axes pour l'avenir : l'écotourisme, le patrimoine et la promotion des manifestations (trois axes qui seront travaillés dans cet ordre).

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22 h 30